

*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE HAUTE-GARONNE



# **PROJET DE CONTRAT CADRE DU PAYS GIROU TARN FRONTONNAIS**

**entre**

**L'Etat**

**Le Conseil Régional Midi-Pyrénées**

**Le Conseil Général de la Haute-Garonne**

**et**

**le(s) représentant(s) du pays**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>2</b>
<b>PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE.....</b>	<b>3</b>
1 – L’OBJECTIF DU CONTRAT DE PAYS.....	4
2 – RAPPEL DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE.....	5
2.1 – <i>Repères démographiques.....</i>	5
2.2 – <i>Une forte vocation résidentielle du territoire.....</i>	6
2.3 – <i>Données socio-économiques.....</i>	6
2.4 – <i>Un potentiel pour le tourisme vert et les loisirs .....</i>	7
3 – RAPPEL DE LA DÉMARCHE TERRITORIALE .....	9
3.1 – <i>L’émergence du projet de territoire .....</i>	9
3.2 – <i>Une démarche participative .....</i>	9
3.3 – <i>Les grandes étapes de travail pour l’élaboration de la charte .....</i>	10
4 – STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE .....	12
<i>Axe 1 : Assurer un développement économique en préservant les ressources du territoire .....</i>	13
<i>Axe 2 : Maîtriser le développement démographique.....</i>	18
<i>Axe 3 : Améliorer l’accessibilité tout en préservant l’environnement .....</i>	23
<i>Axe 4 : Développer les activités de tourisme culturelles et sportives pour une image forte du Pays ..</i>	27
<b>DEUXIEME PARTIE : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT CADRE.....</b>	<b>33</b>
1 – L’OBJET ET LA DURÉE .....	34
2 – LE DISPOSITIF DE PILOTAGE .....	34
3 – MODALITÉS D’INTERVENTION DES PARTENAIRES .....	37
4 – LE DISPOSITIF DE SUIVI ET D’ÉVALUATION.....	38

# INTRODUCTION

Vu, la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et de Développement Durable du Territoire n°99-533 du 25 juin 1999, qui prévoit dans son article 25 la conclusion d'un « Contrat particulier portant sur les principales politiques qui concourent au développement durable du Pays ».

Vu, le décret d'application n°2000-909 du 19 septembre 2000, qui dispose dans son article 9 que « le contrat particulier mentionné au dixième alinéa de l'article 22 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 porte sur un programme pluriannuel d'actions et d'animation élaboré par le Pays, en association avec l'Etat, la Région et, le cas échéant, les départements intéressés ».

Vu, le Contrat de Plan Etat - Région Midi-Pyrénées signé le 20 mars 2000 et en particulier son volet territorial, articles 13.1 et 13.6, relatifs aux contrats de pays et contrats territoriaux.

Vu, la convention d'Application des Politiques Territoriales signée le 12 février 2001, entre l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général de la Haute-Garonne.

Vu, la délibération de la commission permanente du Conseil Général de la Haute-Garonne prise le ...

Vu, la délibération de la commission permanente du Conseil Régional Midi-Pyrénées prise le ...

Vu le Comité Départemental de Pilotage des Politiques Territoriales du ...

Vu, le Comité Régional de programmation des Politiques Territoriales du ...

Vu, l'arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du ... validant le périmètre définitif du Pays ...

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

# **PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE**

**1 – L’objectif du Contrat de pays**

**2 – Rappel des données démographiques et socio-économiques du territoire**

**3 – Rappel de la démarche territoriale**

**4 – Stratégie de développement du territoire**

## **1 – L’Objectif du Contrat de pays**

Selon les termes de la Loi d’Orientation pour l’Aménagement et le Développement Durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, les pays ont la vocation d’être des lieux privilégiés d’articulation entre les projets des acteurs locaux et les politiques sectorielles relevant aussi bien de l’Etat que des collectivités territoriales.

Le Contrat cadre du Pays Girou Tarn Frontonnais intervient en application du Contrat de plan Etat-Région Midi-Pyrénées.

Le Contrat de pays permet, sur la base d’un engagement fort de la Région, du Département, de l’Etat et des acteurs locaux, à travers la structure porteuse, de traduire les orientations stratégiques de la Charte de pays en des termes opérationnels.

Ce contrat cadre particulier porte sur une programmation pluriannuelle d’actions conforme aux orientations à 10 ans de la charte de pays.

### **Ce programme pluriannuel doit :**

- ▶ privilégier des actions significatives, de portée intercommunale, inscrites dans le champ des priorités énoncées par la charte de pays.
- ▶ porter sur des actions ou initiatives aux effets structurants et évaluables sur le territoire, notamment en matière de création d’emplois, de développement économique et social, de gestion durable de l’espace et d’organisation des services collectifs publics et privés. Le qualificatif de projet structurant est retenu pour définir ce type d’action dans l’ensemble du contrat.
- ▶ définir des axes prioritaires d’intervention et formaliser les intentions des différents partenaires en termes d’engagement financier. Ils peuvent en cas de besoin, renvoyer à des conventions d’application plus précises élaborées ultérieurement avec les différents partenaires et les maîtres d’ouvrages choisis.
- ▶ être assorti d’un dispositif d’évaluation doté des moyens nécessaires et fondé sur des indicateurs sociaux, économiques et environnementaux de développement durable. Afin de faciliter cette évaluation finale, les objectifs quantitatifs ou qualitatifs poursuivis par les différentes actions programmées dans le contrat doivent être suffisamment précisés et référés aux objectifs de la charte. Les modalités de mise en œuvre de l’évaluation dans les procédures contractuelles pour la période 2000-2006 ont été définies par circulaire du Premier ministre en date du 25 août 2000.

## **2 – Rappel des données démographiques et socio-économiques du territoire**

### **2.1 – Repères démographiques**

#### **FICHE D'IDENTITE**

**Région** : Midi-Pyrénées

**Département** : Haute-Garonne

**Arrondissement** : Toulouse

**38 communes**

**4 communautés de communes**

Canton de Villemur (7 communes, 7 791 hab.), Coteaux du Girou (11 communes, 12 641 hab.), CODENE (2 communes, 11 567 hab.), Coteaux de Bellevue (4 communes, 8 861 hab.)

**Population** : 65 543 habitants<sup>1</sup>

**Densité** : 132 hab/ km<sup>2</sup> (Haute-Garonne : 166 hab/ km<sup>2</sup>).

**Superficie** : 483 km<sup>2</sup> (Haute-Garonne : 6 309 km<sup>2</sup>).

**Périmètre d'étude** : Avis conforme de la CRADT de Midi-Pyrénées le 20 décembre 2002<sup>2</sup>

Comme l'ensemble des territoires périurbains, le pays Girou Tarn Frontonnais est caractérisé par un dynamisme démographique important. En près de dix ans (soit depuis le dernier recensement de la population en 1990), le nombre d'habitants a progressé de 21%. Cette hausse s'inscrit dans la continuité de l'évolution observée dans ce secteur depuis une vingtaine d'années puisque entre 1982 et 1990 on relevait déjà un taux de croissance de 22%.

La proximité des agglomérations toulousaine et montalbanaise, les voies de circulation rapides qui relient le territoire à l'agglomération toulousaine en une trentaine de minutes, des prix fonciers plus compétitifs que ceux de l'agglomération ont rendu ce territoire très attractif, notamment pour des jeunes couples souhaitant accéder à la propriété. Les chiffres en attestent puisque 83% de la hausse démographique enregistrée depuis 1990 est due à l'installation de nouveaux habitants : sur 10 habitants installés depuis 1990, 8 viennent de l'extérieur du Pays. Il s'agit en majorité de familles puisque 83% des ménages sont composés d'au moins 2 personnes. La jeunesse de la population est aussi une caractéristique forte du territoire : 26% de la population a moins de 20 ans.

Des projections de population ont été réalisées sur le territoire du pays(1): en 2030, la population totale du pays pourrait atteindre 136 000 habitants. Ces estimations ont montré que la croissance pourrait rester forte jusqu'en 2010, date à partir de laquelle elle serait freinée.

La part des jeunes dans la population totale progresserait jusqu'en 2020, ensuite le vieillissement de la population s'amorcerait. En 2030, on envisage une proportion de personnes de plus de 60 ans presque deux fois plus importante qu'aujourd'hui : elle serait égale à celle des jeunes de moins de 25 ans. Si ces projections se confirmaient, le territoire aurait à faire face à de nouvelles problématiques : un besoin croissant d'équipements, une

<sup>1</sup> Source : Recensement Général de la Population, INSEE, 1999.

<sup>2</sup> périmètre d'étude du pays approuvé par la CRADT du 20 décembre 2002 prenant en compte les communes du Tarn-et-Garonne

# Périmètre Girou-Tarn-Frontonnais



- Chef lieu du canton
- Commune
- Canton
- Périmètre d'étude

Sources : CG 31 - DAEDL



augmentation constante des flux domicile-travail et une concurrence du sol accrue entre habitat et agriculture.

## **2.2 – Une forte vocation résidentielle du territoire**

Le pays Girou Tarn Frontonnais compte 31 061 logements, dont 94% sont des résidences principales. Ce parc est composé de 91% de maisons individuelles, taux bien supérieur à la moyenne départementale (53%). Peu nombreux, les logements collectifs sont essentiellement localisés dans les chefs lieux de canton (Villemur-sur-Tarn : 19% du parc, Saint-Jean : 18%). Signe d'un parc très attractif, on recense une faible part de logements vacants, hormis dans certains bourgs ruraux où l'on observe un déclin démographique (Gémil : - 10%).

Le pays dispose d'un parc de logements relativement récent puisque 40% des logements ont été construits durant les 20 dernières années. L'habitat ancien, construit avant 1948, totalise 21% de l'ensemble et est situé essentiellement dans les cœurs de villages, où il peut avoisiner 60% du parc communal total (Bondigoux : 58%).

Les logements sont occupés à plus de 76% par des propriétaires. Les logements HLM sont peu présents : 3% du parc total du pays, contre 10% en Haute-Garonne. Aujourd'hui, 74% des communes n'en possèdent aucun. Seules quelques unes ont un parc HLM étoffé (Bessières : 13%, Montastruc-la-Conseillère : 8%).

Ce déficit de logements sociaux révèle un déséquilibre car une réelle demande existe.

Le pays Girou Tarn Frontonnais affiche un habitat caractéristique du périurbain, puisqu'il est composé presque exclusivement de maisons individuelles occupées par des propriétaires, avec une faible part de logements collectifs et sociaux. Cette répartition induit une faible mixité sociale de la population. De plus, cette spécialisation de l'habitat exclut une partie des habitants de souche du territoire qui ne peuvent accéder à la propriété en raison de la hausse du prix des terrains à bâtir.

En 20 ans, le nombre de logements recensés sur le périmètre du pays Girou Tarn Frontonnais a progressé de 60%, contrairement à l'évolution observée en Haute-Garonne qui est plus nuancée. La hausse du nombre de logements s'est faite essentiellement sous forme pavillonnaire en accession à la propriété.

## **2.3 – Données socio-économiques**

18 129 emplois ont été comptabilisés sur le territoire du pays en 1999, ce qui représente 1 emploi pour 4 personnes. A la même date, le nombre d'actifs occupés<sup>3</sup> était de 35 032, soit près du double du nombre total d'emplois.

Ceci prouve qu'une grande partie des actifs du pays Girou Tarn Frontonnais exercent leur activité professionnelle à l'extérieur de son périmètre. En effet, les emplois sont concentrés dans des pôles extérieurs au pays (agglomération toulousaine notamment). Cependant, en près de 10 ans (1990/1999), le nombre d'emplois recensés dans le pays Girou Tarn Frontonnais a progressé de 28%.

---

<sup>3</sup> La population active occupée est constituée des personnes qui ont une profession et qui l'exercent au moment du recensement (source : INSEE, RGP)

Le taux d'activité pour l'ensemble du territoire est assez élevé (60%). 74% des actifs occupés appartiennent au secteur tertiaire et 16% à l'industrie. La construction (7%) et l'agriculture (3%) rassemblent une part peu importante des actifs occupés. Le pays compte un peu plus de 4 922 établissements<sup>4</sup>. Ce sont majoritairement des établissements de petite envergure (68% n'ont aucun salarié, 95% en comptent moins de 10).

Le pays regroupe 40 zones d'activités. On recense 40% de zones artisanales, 25% de zones industrielles et 17% de zones mixtes (artisanales et commerciales). On compte une part plus faible de zones généralistes (7%) et tertiaires (10%). Près des  $\frac{3}{4}$  des zones sont de petite envergure (moins de 10 ha). On compte deux zones assez importantes puisqu'elles occupent une superficie de 60 ha chacune (ZA « Petit paradis » à Bruguières, ZI « Novital » à Saint-Jory) et la zone « Euronord » à Bruguières qui a une emprise au sol de 29 ha. La plate-forme logistique Eurocentre se démarque très nettement avec une emprise de 304 ha. Cette zone joue un rôle essentiel pour le développement économique du pays Girou Tarn Frontonnais. Au total, on recense un potentiel d'accueil d'entreprises important puisque 511 ha sont actuellement disponibles. Les zones existantes affichent un taux de remplissage global de 33%, en partie en raison d'un éparpillement de l'offre et d'une offre en immobilier d'entreprise (bureaux et locaux) peu présente ou inadaptée à la demande des entreprises.

Par ailleurs, le pays Girou Tarn Frontonnais est très marqué par l'activité viticole de l'AOC Frontonnais, mais il se caractérise aussi par la céréaliculture, la polyculture, l'élevage, le maraîchage et l'arboriculture. Les agriculteurs du territoire, bien qu'étant de moins en moins nombreux, affichent un certain dynamisme en prenant diverses initiatives pour participer au maintien et au développement de cette activité (agriculture raisonnée, associations...). Les agriculteurs se heurtent cependant à une pénurie de main d'œuvre qualifiée face à un contexte peu attractif (étalement urbain, contraintes liées aux conditions de vie, succession difficile,...).

## **2.4 – Un potentiel pour le tourisme vert et les loisirs**

Le pays Girou Tarn Frontonnais dispose d'attraits historiques, culturels et naturels remarquables qui représentent une opportunité pour le développement du tourisme vert et les loisirs. Bien que l'image touristique du pays ne soit pas celle d'une station balnéaire, le territoire possède néanmoins un potentiel majeur en terme de retombées touristiques : proximité des villes de Toulouse et Montauban, touristes en court ou long séjours, habitants du pays et leur famille de passage... Le pays dispose d'atouts favorables au développement des activités sportives et culturelles. La diversité des festivals, spectacles et manifestations, la multitude des associations sportives et culturelles sont le témoin de cette vocation majeure pour le territoire. Durant l'année 2002, les deux offices de tourisme du territoire, implantés dans les communes de Verfeil et de Villemur-sur-Tarn, ont accueilli 6 475 visiteurs.

Plusieurs atouts font la richesse et la diversité de ce territoire : le patrimoine architectural ancien, la culture avec des manifestations de renommée importante, l'empreinte forte du vignoble du Frontonnais, le sport et les loisirs avec des sites remarquables et un cadre naturel propre à la randonnée. Autre atout stratégique : sa situation géographique qui fait de ce

---

<sup>4</sup> Un établissement est une unité géographique dans laquelle se réalise l'activité de l'entreprise. Une entreprise peut posséder plusieurs établissements (source : ORT, 17/12/02).

territoire un des « axes verts » à proximité des agglomérations toulousaine et montalbanaise. Toutefois, à ce jour, son identité touristique globale n'est pas reconnue et il n'existe pas de politique de communication à l'échelle de l'ensemble du pays.

## **3 – Rappel de la démarche territoriale**

### **3.1 – L'émergence du projet de territoire**

Animés par l'initiative et conscients des richesses des terroirs, les acteurs locaux ont su développer très tôt une culture de projet de territoire grâce à la mise en place de procédures contractuelles de développement local.

Dès 1995, les cantons de Fronton et Villemur se sont engagés dans la procédure des contrats de terroir. Avec les cantons de Verfeil et de Montastruc qui ont également engagé une démarche de réflexion sans aboutir à la signature du contrat de terroir, tous ces territoires ont en commun la culture du projet de développement local. Dans le cadre de ce dispositif, des groupes de travail associant élus, techniciens, personnes ressources et associatifs se sont mis en place jusqu'à faire émerger des projets intercommunaux qui répondaient aux enjeux du territoire.

Suite à la promulgation de la loi LOADDT du 25 juin 1999, des réunions d'information et de sensibilisation à la démarche ont été organisées sur les territoires.

Le Comité de Bassin d'Emploi du Nord Est Toulousain a pris l'initiative de réunir l'ensemble des élus, parlementaires, conseillers régionaux et généraux pour l'élaboration et la mise en place du projet de pays en concertation avec les forces vives du territoire.

Dans le cadre d'un protocole d'accord signé en 2000, le Conseil Général de la Haute-Garonne a accompagné l'initiative en apportant son appui technique pour la réalisation d'un premier diagnostic, l'organisation de la réflexion des groupes de travail jusqu'à l'élaboration de la charte de développement.

Ainsi, suite aux nombreuses réunions de terrain animées par les élus locaux, les services de l'Etat, de la Région et du Département pour définir les modalités de mise en place d'un pays, la phase de reconnaissance du périmètre d'étude<sup>5</sup> s'est engagée jusqu'à l'avis favorable de la CRADT<sup>6</sup> le 20 décembre 2002.

La Charte de développement du pays Girou Tarn Frontonnais a été rédigée durant l'année 2003 et soumise aux délibérations communales et intercommunales à partir de la fin de l'année 2003. Par la suite, le Conseil de Développement a été installé le 01 avril 2004.

### **3.2 – Une démarche participative**

Suite à la création d'un comité de pilotage, une méthodologie de travail a été proposée aux acteurs locaux. L'organisation de la réflexion s'est partagée en quatre commissions et neuf groupes de travail réunissant près de 200 personnes composés d'élus, de représentants des milieux socioéconomiques et associatifs et des personnes de la société civile.

---

<sup>5</sup> Le périmètre d'étude validé par la CRADT comprend les communes du Tarn et Garonne. Par la suite, par une délibération prise au mois d'avril 2003, ces communes ont souhaité quitter le périmètre d'étude du pays GTF.

<sup>6</sup> Conférence Régionale pour l'Aménagement du Territoire

Chaque groupe de travail s'est impliqué dans la démarche en exposant les problématiques des thèmes abordés. A partir d'éléments statistiques, les groupes ont confirmé le diagnostic du territoire et défini, ensemble, les pistes de réflexion et les axes de développement du projet de pays.

Ainsi, les commissions « Développement économique », « Accueil des nouveaux habitants », « Infrastructures et environnement » et « Tourisme et loisirs », ont formulé les bases du projet de développement durable du pays Girou Tarn Frontonnais.

Partis de ce constat, les acteurs du pays Girou Tarn Frontonnais ont décidé d'associer leur destin, d'unir leurs forces et d'écrire ensemble un projet d'aménagement et de développement durable qui tienne compte de leurs particularités et de leurs identités.

Afin de poursuivre la démarche entreprise depuis l'élaboration de la Charte, le Conseil de Développement a mis en place cinq commissions de travail : « Action sociale », « Transports », « Agriculture-Economie-Artisanat », « Urbanisme-Aménagement du Territoire » et « Sport-Culture-Tourisme ». Ces commissions prolongent la démarche participative jusqu'à la contractualisation du pays.

### **3.3 – Les grandes étapes de travail pour l'élaboration de la charte**

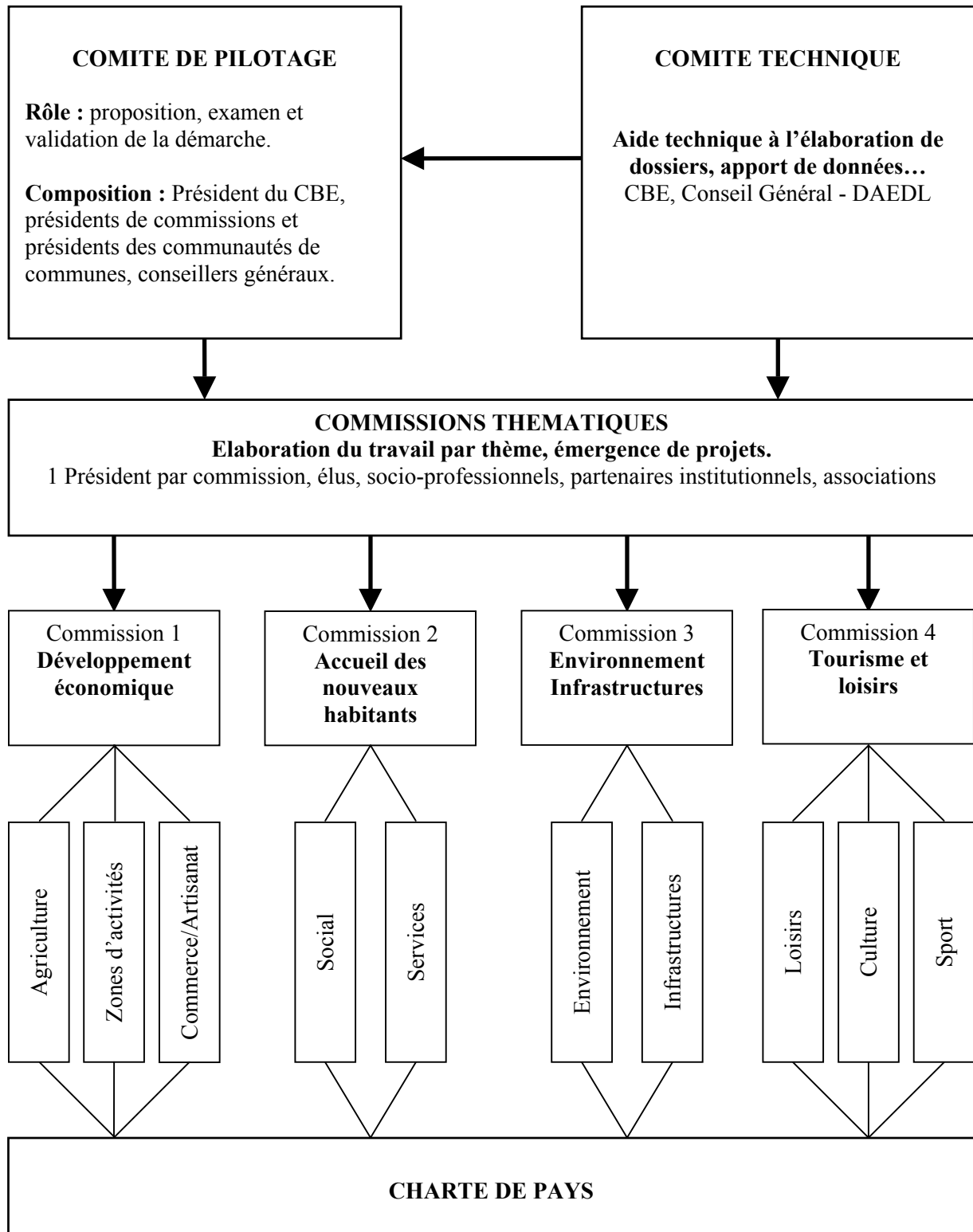
La Charte de pays rend compte du projet politique de développement du territoire à l'horizon de dix ans, de l'implication et de l'engagement des acteurs et de l'organisation collective dont se dote le territoire.

En juin 2002, les neuf groupes de travail se sont réunis à deux reprises pour définir les atouts, les faiblesses et les enjeux du territoire afin de les inscrire dans la charte de développement. Ces premiers écrits ont fait l'objet d'un canevas prospectif présenté sous la forme de principales orientations pour le pays présentés en assemblée plénière fin 2002.

Par la suite, le comité de pilotage a validé le diagnostic et les grands axes de la charte. Celle-ci a ensuite été rédigée et envoyée pour délibérations aux communes et intercommunalités durant l'année 2003.

Afin de bien comprendre l'organisation et le fonctionnement de la démarche, l'organigramme suivant définit le rôle du comité de pilotage, du comité technique et des commissions thématiques mis en place pour l'élaboration de la charte.

# METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA CHARTE



## **4 – Stratégie de développement du territoire**

Les acteurs du pays Girou Tarn Frontonnais ont défini l'armature du projet de territoire à travers quatre axes de développement :

- **AXE 1 : ASSURER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN PRESERVANT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE**
- **AXE 2 : MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE**
- **AXE 3 : AMELIORER L'ACCESSIBILITE TOUT EN PRESERVANT L'ENVIRONNEMENT**
- **AXE 4 : DEVELOPPER LES ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS POUR UNE IMAGE FORTE DU PAYS**

Ces axes représentent les grandes orientations du pays à l'horizon de 10 ans. Ils répondent aux enjeux du territoire en confortant ses atouts et en corrigeant ses handicaps. Ces quatre axes de développement ont été validés par les instances du pays, notamment lors de la présentation du canevas prospectif à l'assemblée plénière de décembre 2002 et lors du comité de pilotage du 14 avril 2003.

Les enjeux retenus dans la charte de développement correspondant à chacun des axes ci-dessus représentent les objectifs du projet de territoire et les ambitions partagées des acteurs du pays.

Afin d'atteindre ces objectifs et traduire ces ambitions, deux types d'actions structurantes seront mis en œuvre :

- des actions émergentes des commissions de travail. Celles-ci se déclinent en mesures et sont mentionnées à la fin de chaque axe de développement ;
- des projets structurants issus de la réflexion territoriale de portée intercommunale.

Dès la signature du présent contrat cadre, ces projets feront l'objet de fiches-actions détaillées et figureront dans les prochaines maquettes de programmation annuelle.

## AXE 1

# ASSURER UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN PRESERVANT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

## LES ENJEUX RETENUS DANS LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT

- I) Maintenir une agriculture de qualité
- II) Développer le tissu artisanal et commercial
- III) Favoriser l'implantation d'entreprises

### I) Maintenir une agriculture de qualité

L'agriculture du territoire Girou Tarn Frontonnais connaît des enjeux importants du fait de sa situation dans la couronne périurbaine de l'agglomération toulousaine mais aussi du fait des problématiques structurelles et conjoncturelles qui touchent l'agriculture dans sa globalité : réforme de la Politique Agricole Commune, transmission difficile des exploitations, vieillissement des exploitants, problème de main d'œuvre,...).

Elle devra tirer des avantages de la proximité de grands pôles de consommation et de commercialisation : Toulouse et Montauban.

Confrontée à des tensions de gestion de l'espace avec le développement résidentiel, l'agriculture doit non seulement se maintenir mais également se renforcer et se diversifier afin de préserver un équilibre urbain – rural dans le pays Girou Tarn Frontonnais.

#### 1) Pérenniser les activités agricoles dans le temps et dans l'espace

- Encourager la reprise des exploitations et l'accompagnement des jeunes agriculteurs.
- Assurer le maintien et la protection des zones agricoles dans les documents d'urbanisme.
- Limiter la spéculation foncière (Société d'Aménagement Foncier et d'Équipement Rural).
- Réfléchir à une agriculture durable sur 10 ans tenant compte de l'urbanisation et des néo-ruraux.

La transmission des exploitations doit être encouragée par une mutualisation des ressources et la mise en place de structures adaptées qui répondent également à la pénurie de main d'œuvre (groupements d'employeurs, structure de suivi et d'accompagnement des jeunes agriculteurs,...). Enfin, l'agriculture durable prendra toute sa dimension lorsqu'une réflexion sur le maintien des zones agricoles réservées dans les documents d'urbanisme sera réellement mise en place à l'échelle du pays, de manière à éviter le mitage par l'urbanisation galopante et les tensions de cohabitation qui en découlent.

#### 2) Consolider l'agriculture de production et la commercialisation

- Valoriser et transformer les productions agricoles du pays.
- Positionner l'appareil de production en fonction des potentialités de marché des agglomérations toulousaine et montalbanaise : circuits courts,...
- Mettre en réseau les acteurs agricoles : regrouper les moyens, mutualiser les expériences.

L'agriculture du pays bénéficie de méthode et de productions de qualité qu'il faut consolider : agriculture raisonnée<sup>7</sup>, viticulture de l'AOC Frontonnais, céréales, bovins, maraîchage, arboriculture,... Si les labels de qualité sont déjà nombreux, l'image « Pays Girou Tarn Frontonnais » pourra servir de vitrine aux productions locales. La diversité des productions est une grande richesse pour le pays. Les filières doivent s'organiser dans un cycle de production et de transformation tourné vers une commercialisation à trois niveaux : les marchés locaux, les pôles de Toulouse et de Montauban et un marché d'expédition plus large à l'image du Frontonnais.

### **3) Diversifier les potentialités et les ressources**

- Prendre en compte la gestion de l'espace et le paysage dans l'activité agricole.
- Diversifier l'agriculture : agrotourisme, ferme – relais,...
- Intégrer les nouvelles populations : accueil à la ferme, développer la communication entre néo-ruraux et agriculteurs, faire connaître et valoriser les productions agricoles du pays,...

Si l'influence de la métropole toulousaine peut être vécue comme une contrainte pour certains agriculteurs (étalement de l'urbanisation, problème de cohabitation avec les néo-ruraux), elle représente néanmoins un avantage par le nombre potentiel de visiteurs. La diversification du métier d'agriculteur est une opportunité en terme économique, social et environnemental : accueil à la ferme et vente de produits locaux, connaissance réciproque améliorée des modes de vie des agriculteurs et des néo-ruraux et intérêts paysagers avec les nouveaux Contrats d'Agriculture Durable (CAD qui remplacent les Contrats Territoriaux d'Exploitation). Ce dernier dispositif permet de mieux impliquer le monde agricole dans la préservation des ressources environnementales et paysagères, garantie d'une meilleure gestion de l'espace et de l'équilibre urbain - rural.

## **II) Développer le tissu artisanal et commercial**

- Encourager la création et l'installation de nouvelles entreprises : accompagnement des créateurs, recherche de locaux...
- Mettre en réseau les potentialités liées à l'emploi pour équilibrer l'offre et la demande : point info jeunesse, rencontres entreprises – jeunes,...
- Sensibiliser les jeunes et les femmes au travail de l'artisanat, revalorisation de ces métiers.
- Encourager les coordinations entre associations de commerçants et d'artisans.
- Soutenir les actions des groupements d'employeurs, promouvoir les métiers de ces secteurs d'activité.
- Encourager l'installation des commerces de proximité.
- Mettre en valeur les atouts du territoire : développer la vente en circuit court de produits d'origine locale de qualité.
- Innover dans le sens de l'accueil et de la disponibilité : horaires adaptés à la nouvelle composition de la population (ex : marchés du soir).

Le pays Girou Tarn Frontonnais doit s'appuyer sur sa forte vocation résidentielle pour mettre en place une stratégie de développement du tissu artisanal et commercial. Si l'artisanat du bâtiment et les commerces de proximité bénéficient d'un vaste marché dynamique puisque la population résidentielle ne cesse d'augmenter, en revanche, il faut répondre aux problématiques structurelles de pénurie de main d'œuvre et de manque de locaux.

---

<sup>7</sup> Démarche de gestion globale de l'exploitation visant à mettre en œuvre de bonnes pratiques agricoles afin de renforcer les impacts positifs de celles-ci sur l'environnement tout en réduisant les impacts négatifs, à contribuer à la maîtrise des risques sanitaires et à participer à l'amélioration des conditions de travail de l'agriculteur et du salarié.

Une expertise économique sera nécessaire pour définir les actions à mettre en œuvre. La mise en réseau des structures d'aide à la recherche d'emploi, des établissements de formation avec le monde des entreprises et les groupements d'employeurs constituerait un vivier pour améliorer l'équilibre entre l'offre et la demande.

Des journées - rencontre entre jeunes et artisans, des actions de promotion sur les métiers de l'artisanat pourraient être envisagées. Les structures d'aide à la création et à l'accompagnement des entreprises pourraient se joindre à la démarche.

Concernant l'immobilier d'entreprises et les locaux commerciaux, les besoins devront être identifiés et localisés dans les pôles du pays de manière à connaître précisément la nature des demandes.

Enfin, face à la concurrence des grands pôles commerciaux des agglomérations, l'appareil commercial du pays devra prendre en compte les trajectoires et les modes de vie des habitants (horaires, déplacements domicile - travail) pour conforter son rôle de proximité dans les noyaux urbains et les zones d'habitat denses.

### **III) Favoriser l'implantation d'entreprises**

L'équilibre Habitat - Emploi est un enjeu fort pour le pays Girou Tarn Frontonnais. Il s'agit de définir une stratégie de développement économique offensive afin d'infléchir la vocation « dortoir » du territoire. Doté d'un ancrage industriel ancien confronté à la crise conjoncturelle et structurelle (Villemur) et bénéficiant d'un pôle logistique à vocation européenne (Eurocentre), le pays doit trouver les voies d'un développement économique moderne à partir des nouvelles technologies et de son potentiel d'accueil.

L'étude du schéma Nord<sup>8</sup> réalisée par le Conseil Général de la Haute-Garonne en 1994 a positionné la plate-forme multimodale Eurocentre comme le moteur du développement économique et de l'aménagement du territoire du nord du département. Le pays Girou Tarn Frontonnais devra intégrer ce parti d'aménagement dans ses perspectives de développement économique. Pour cela, une étude économique sur l'ensemble du pays pourrait apporter un éclairage pertinent sur la stratégie à mener.

La localisation du pays (sur les grands axes Toulouse - Albi et Toulouse - Montauban), son potentiel d'accueil d'entreprises (40 zones d'activités), son cadre de vie attractif et enfin la conjoncture (conséquences d'AZF, raréfaction des disponibilités à Toulouse) sont des atouts de nature à conforter la vocation économique du territoire sur quelques pôles structurants.

L'accessibilité du pays se définit trop souvent par les grands axes qui le traversent pour rejoindre Toulouse, Montauban et Albi. Ces axes autoroutiers représentent un avantage incontestable qui joue sur l'attractivité du territoire (expansion démographique à partir des échangeurs).

Toutefois, ces axes sont aussi de grands corridors de circulation qui desservent les grands pôles urbains extérieurs au pays. En terme de complémentarité et de maillage du territoire, il conviendrait de réfléchir à des axes transversaux de manière à mieux desservir les bourgs centre et leurs zones d'activités à l'intérieur du pays et ainsi favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles.

---

<sup>8</sup> Etude réalisée sur les cantons de Cadours, Grenade, Fronton, Villemur et une partie des cantons urbains de l'agglomération toulousaine.

## **1) Favoriser l'accueil d'entreprises par les équipements, les services et un cadre de vie de qualité**

- Améliorer la qualité paysagère et architecturale des zones d'activités.
- Protéger et conserver la ruralité du pays.
- Mettre en place une hôtellerie de qualité en faveur du tourisme d'affaires et industriel.
- Etoffer le parc d'immobilier d'entreprises (bureaux, locaux) : vente ou location.
- Répondre à une double demande des entreprises : grandes parcelles et petits bureaux.
- Développer la filière recyclage à partir de l'incinérateur de Bessières.
- Favoriser l'accompagnement et l'installation des entreprises.
- Mettre en place des mesures incitatives pour l'implantation d'entreprises.
- Prendre en compte les zones d'activités dans une réflexion globale incluant les besoins de logements des salariés, les équipements, les services et le cadre de vie.

## **2) Définir un positionnement économique des zones d'activités au sein d'un développement équilibré du territoire**

- Mettre en place une coordination et une complémentarité des zones d'activités sur le pays.
- Spécialiser les zones d'activités en vocations fortes.
- Favoriser l'implantation d'activités tertiaires sur le territoire.
- Réfléchir à une harmonisation de la taxe professionnelle dans le cadre des intercommunalités.
- Créer un équilibre entre zones d'activités et zones pavillonnaires.
- Qualification économique de la vallée du Tarn : axe Montauban – Castres.
- Redynamiser les noyaux industriels : Villemur.

Le nombre de zones d'activités est une force pour le pays ; leur manque de spécialisation et leur mitage en sont la principale faiblesse. Le développement économique du pays pourrait s'appuyer sur quelques pôles structurants spécialisés. Ces pôles devront être complémentaires et bien structurés, dotés d'équipements et de services qui répondent à la demande des investisseurs. Pour cela, une réflexion est à mener sur les vocations des zones d'activités (généraliste, industrielle, tertiaire, parc technologique,...), leurs équipements et leurs aménagements (immobilier d'entreprises, hôtellerie, parcellaire, traitements paysagers,...), leur accessibilité (connexion aux infrastructures routières, de transport et d'information et de communication : boucle locale radio, ADSL,...) et les structures d'aide à la création et au suivi des entreprises.

De plus, à partir des actions initiées dans le contrat de terroir Fronton - Villemur, la revalorisation et la reconversion des sites industriels devront être prises en compte dans la réflexion économique du pays.

\*

**MESURE 1 : ACTIONS SUR LA PRESERVATION ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Mesure 1 – 1** Etude sur les potentialités de développement de l'agriculture périurbaine du pays (étude qualitative des sols, étude des potentialités pour la conquête des marchés, circuits courts, filières, diversification de l'activité, agrotourisme, accueil à la ferme,...).

**Mesure 1 – 2** Actions de soutien et d'investissement découlant de l'étude

**MESURE 2 : ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DU TISSU ARTISANAL ET COMMERCIAL**

**Mesure 2 – 1** Opérations de maintien et de renforcement du tissu commercial et artisanal : développement de commerces dans les centres bourg, reprise et transmission des entreprises artisanales,...

**MESURE 3 : ACTIONS EN FAVEUR DE L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES**

**Mesure 3 – 1** Expertise des zones d'activités (audit de l'existant, positionnement, taux de remplissage, équipements, accessibilité, services,...) et définition d'une stratégie de développement économique.

**Mesure 3 – 2** Actions d'accompagnement des entreprises : mise en place de formations, création d'espaces ressources emploi,...

**Mesure 3 – 3** Etude de faisabilité sur la création d'activités autour du bien-être de la personne (centres de remise en forme, cliniques sportives, de rééducation, diététique, centre de recherche et de production en produits agroalimentaires de qualité, formation).

**Mesure 3 – 4** Actions de soutien et d'investissement découlant des études

\*

## AXE 2

# MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE

## LES ENJEUX RETENUS DANS LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT

- I) Assurer un développement raisonnable sans perte d'identité des territoires
- II) Satisfaire les nouveaux besoins en matière de services

### I) Assurer un développement raisonnable sans perte d'identité des territoires

La gestion de la croissance urbaine et de l'habitat est une priorité du pays Girou Tarn Frontonnais. L'inadéquation entre croissance de la population et demande de services et d'équipements impose une réflexion sur la maîtrise du développement urbain et périurbain. Cette question de la gestion de l'espace et de l'accompagnement des services à la population devra se traduire par une politique d'urbanisme volontariste et cohérente sur l'ensemble du pays.

Dans un contexte de constitution de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) autour des agglomérations de Toulouse et de Montauban, il devient urgent de réfléchir à une urbanisation concertée et de l'appliquer dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, cartes communales). Sans cette volonté de mieux structurer ce territoire périurbain, l'étalement des agglomérations pourrait se poursuivre indéfiniment et les collectivités locales ne pourraient plus répondre à la demande de services et d'équipements de la population.

Ainsi, afin de limiter l'expansion de banlieues pavillonnaires uniformes, l'habitat doit se diversifier et étoffer son parc de logements sociaux pour favoriser la mixité sociale du territoire. Les actions sur l'habitat devraient s'accompagner d'une réflexion architecturale et paysagère de manière à bien intégrer « physiquement et socialement » les nouvelles formes d'habitat dans le tissu ancien des bourgs centres.

#### 1) Maîtriser le foncier dans le temps et dans l'espace

- Maîtriser le flux des nouveaux arrivants tant en quantité que dans le temps.
- Mettre en cohérence les différents outils d'aménagement du territoire (ZAC, PLU, SCOT...).
- Intégrer les problématiques de transport lors de l'élaboration des documents d'urbanisme (PDU).
- Articuler les politiques urbaines avec les territoires riverains : négociation et partenariat sur les différents SCOT potentiels.
- Elaborer et mutualiser des outils communs (ex: gestion des études de faisabilité dans les petites communes).

#### 2) Préserver le cadre de vie et conserver les spécificités des centres villageois

- Mettre en œuvre une charte architecturale.
- Eviter le mitage.

Dans le cadre de la réflexion sur la mise en place des SCOT à l'échelle de l'aire urbaine engagée par l'Etat et les collectivités locales, le pays Girou Tarn Frontonnais est concerné par ce nouveau schéma de planification. L'enjeu est d'articuler le SCOT avec la Charte de Pays de manière à respecter la cohérence voulue par la loi SRU du 13 décembre 2000 et la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 :

« Lorsque le périmètre d'un projet de pays recouvre en tout ou partie celui d'un SCOT approuvé, le projet de pays tient compte du projet d'aménagement et de développement durable de ce schéma. Lorsque le projet de pays a déjà été arrêté, le projet d'aménagement et de développement durable du SCOT tient compte de la charte de développement du pays ».

Dans cette logique, la cohérence des outils d'aménagement et d'urbanisme, les prescriptions architecturales et urbanistiques et la volonté de diversifier l'habitat devraient s'inscrire dans le ou les futurs SCOT.

En effet, le pays devra gérer l'articulation entre les futurs SCOT :

Les 11 communes du pays qui appartiennent au SMEAT (Bruguières, Gratentour, Pechbonnieu, Montberon, Saint-Loup-Cammas, Saint-Geniès-Bellevue, Saint-Jean, Castelmaurou, Rouffiac, Beaupuy et Montrabé) et le ou les futurs SCOT comprenant les autres communes du pays comprises dans l'aire urbaine de Toulouse.

### **3) Accueillir une population diversifiée et favoriser la mixité sociale**

- Mettre en place une politique d'habitat social permettant une diversité socioéconomique (y compris dans les territoires ruraux).
- Favoriser l'habitat social de qualité (ex: maisons de ville).
- Eviter la concentration spatiale des logements sociaux (effet de ghetto).

Le pays Girou Tarn Frontonnais doit trouver un équilibre entre, d'une part, l'accueil d'un habitat pavillonnaire destiné à l'accession à la propriété pour « fixer » la population locale tout en maîtrisant le rythme annuel des permis de construire et, d'autre part, l'accueil d'un parc de logements diversifié (locatifs, sociaux) de manière à répondre à la demande locale et favoriser la mixité sociale.

La mise en place d'une politique de l'habitat sur l'ensemble du pays permettrait de mieux connaître les tendances du marché du logement, la nature des demandes et par conséquent, mieux agir sur la construction des programmes d'habitation.

Cette démarche permettrait d'assurer un développement maîtrisé de l'habitat tout en prenant en compte l'identité et les spécificités locales (architecturales, maillage urbain ancien).

### **4) Renforcer le lien social**

Par l'urbanisme :

- Aménager des lieux de convivialités (ex: maisons de quartiers) et des espaces publics dans les zones d'habitation (place).
- Permettre aux usagers de se réappropriier la ville.

Par la démocratie participative :

- Favoriser les liens entre "anciens et nouveaux" habitants.
- Favoriser les actions intergénérationnelles.
- Associer les « jeunes » à la vie locale : animations, choix d'équipements.
- Utiliser l'école comme vecteur de lien social.
- Créer et encourager les lieux de démocratie et d'expression collective, imaginer de nouveaux espaces publics de rencontres et de convivialités.

L'accueil de nouvelles populations ne se limite pas à la construction de nouveaux lotissements. Par le biais d'une politique d'urbanisme concertée, les nouveaux espaces publics doivent favoriser le lien social et l'intégration des nouveaux habitants.

Les zones d'habitat ne doivent pas seulement être des parcs pavillonnaires mais plutôt des espaces vécus animés par des lieux publics qui dynamisent la vie locale (maison du temps libre, écoles, équipements et services...).

## **II) Satisfaire les nouveaux besoins en matière de services**

Tout comme le déséquilibre habitat-emploi, l'inadéquation entre accueil de population et besoins d'équipements et de services est une problématique récurrente dans les territoires périurbains.

Une fois le logement acquis, les nouvelles populations font remonter très rapidement leurs demande en terme de structures d'accueil, services publics, services marchands de proximité et de transport. Cette demande se formule en terme de quantité et de qualité (exemple : prestations offertes, horaires d'ouverture...). Le niveau d'exigence des habitants, de plus en plus élevé, limite parfois les marges de manœuvre dans les communes.

Afin de supporter les coûts d'investissements dans de nouveaux équipements, l'enjeu se pose en terme d'intercommunalité. Seules, les structures intercommunales pourront supporter de telles charges d'investissements et de fonctionnement lors de la construction ou l'extension de nouveaux équipements. Ce n'est qu'à l'échelle du pays et par bassin intercommunal que l'évaluation des besoins est à porter.

Ainsi, l'identification des besoins devra être engagée d'un point de vue quantitatif et qualitatif pour toutes les générations de populations : petite enfance, adolescence, vie adulte et personnes âgées.

L'accueil de nouveaux équipements, la mise en réseau des services et l'accessibilité par les transports garantissent un meilleur équilibre entre la population et leurs besoins sur le territoire du pays.

La définition de ces besoins devra également s'inscrire dans une démarche participative associant élus, acteurs sociaux, associations et habitants.

### **1) Structures d'accueil**

- Répondre aux attentes multiples de la population en terme de création de crèches, haltes-garderies, Relais d'Assistants Maternelles, Centre de Loisirs, Maisons des Jeunes, etc ..., en particulier dans les petites communes.
- Assurer la cohérence et la continuité des structures d'accueil, de la crèche à l'adolescence.
- Favoriser la mise en réseau et la mutualisation des moyens des différentes structures sur tout le territoire.
- Développer les structures d'accueil et étendre le CLIC<sup>9</sup> sur tout le Pays.
- S'appuyer sur l'intercommunalité pour mutualiser les moyens (financiers, humains, immobiliers) pour rentabiliser les équipements et services.

---

<sup>9</sup> Centre Local d'Information et de Coordination

Avec l'arrivée de la population de jeunes couples avec enfant(s), les communes devront faire face à la demande de garde en augmentant la capacité des structures d'accueil : crèches, haltes-garderies,...

Le relais Assistante maternelle est un bon outil de mise en réseau qui permet de mieux cibler les besoins et de répondre aux diverses demandes des parents : temps partiels, gardes ponctuelles, aide à la recherche d'une assistante maternelle, appui administratif,...

Les centres de loisirs et les structures d'animation pour les adolescents devront se développer au sein du pays afin de limiter le recours unique aux activités toulousaines. Tout comme pour les jeunes, la réflexion sur les structures d'accueil doit être intergénérationnelle et inclure les besoins des personnes âgées à l'échelle du pays (CLIC, aide à domicile,...)

## **2) Services publics de proximité**

- Réévaluer et tenter de répondre aux nouveaux besoins en matière de services publics.
- Maintenir et développer les services publics présents dans tous les cantons.
- Développer les services d'aide aux personnes en difficulté.
- Favoriser l'implantation des établissements d'enseignement sur le territoire

Dans un contexte de décentralisation et de réorganisation des services de l'Etat, la question du maintien des services publics de proximité est primordiale pour les habitants du pays. Le terme « proximité » doit garder tout son sens lorsque l'on évoque l'accès aux services publics.

Dans chaque bassin de vie ou canton, le ou les pôles de services doivent être bien identifiés et regrouper l'ensemble des services publics de base (Poste, ANPE, Trésor Public, services sociaux,...). Ces pôles devront être mis en réseau à l'échelle du pays de manière à bien véhiculer l'information et la communication dans un souci d'efficacité et de lisibilité par le citoyen. La mise en réseau devra être assurée par le transport et par des outils de communication modernes afin de bien relier les pôles entre eux.

Cette mise en réseau permettra de mieux connaître tous les pôles de services du pays et ainsi faciliter l'orientation et l'information des habitants.

\*

**MESURE 1 : ACTIONS SUR L'HABITAT ET L'URBANISME**

**Mesure 1 – 1** Etude sur le logement : typologie du parc de logements, état des lieux préalable à la mise en place d'opérations,...

**Mesure 1 – 2** Réflexion à mener sur les outils d'urbanisme : maîtrise du foncier et de l'accueil des populations nouvelles, gestion de l'urbanisation dans le temps et dans l'espace, préservation des zones vertes et terroirs agricoles, mise en place des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) et articulation avec le(s) Schéma(s) de Cohérence Territoriale (SCOT).

**Mesure 1 – 3** Actions de soutien et d'investissement découlant des études

**MESURE 2 : ACTIONS SUR LE RENFORCEMENT DES SERVICES**

**Mesure 2 – 1** Identification des besoins et créations de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance aux personnes âgées et dépendantes : crèches, structures scolaires et périscolaires, centres de loisirs, établissements et services pour personnes âgées, personnes handicapées,...

**Mesure 2 – 2** Réflexion sur les foyers et hébergements pour les jeunes, logements d'urgence, foyers de jeunes travailleurs,...

**Mesure 2 – 3** Développement des actions de formation et d'insertion professionnelle : Maison Commune Emploi Formation (MCEF), structures d'accueil et de mise en réseau,...

**Mesure 2 – 4** Actions de soutien et d'investissement découlant des études

\*

## AXE 3

# AMELIORER L'ACCESSIBILITE TOUT EN PRESERVANT L'ENVIRONNEMENT

## LES ENJEUX RETENUS DANS LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT

- I) Préserver l'environnement**
- II) Améliorer la desserte du territoire**

### **I) Préserver l'environnement**

Les paysages vallonnés, les villages perchés sur les collines, les vallées et ruisseaux ou encore les champs de céréales et le vignoble du Frontonnais, ont toujours participé à l'attrait résidentiel du pays.

Le cadre de vie rural ne cesse d'attirer l'urbain autour des noyaux villageois anciens, entraînant par là même des risques de nuisances sensibles. La préservation de ce cadre de vie est un enjeu fort pour le pays.

Parmi les mesures environnementales à initier, il paraît essentiel de sauvegarder les richesses de la bio diversité (ZNIEFF, zones sensibles...) et de limiter les risques de pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques (nitrates, phosphates...).

L'agriculture raisonnée et les nouveaux Contrats d'Agriculture Durable (CAD) sont des exemples à développer sur le territoire. Ils participent à une meilleure gestion de l'espace (entretien des berges, friches, chemins ruraux...) et à un meilleur équilibre entre le développement des activités économiques et la sauvegarde de l'environnement. Les orientations suivantes posent les bases de la réflexion pour un environnement durable :

- Préserver les lignes de crêtes pour l'attrait paysager de sites très vallonnés.
- Protéger le patrimoine forestier.
- Aménager les friches et terrains incultes qui gâchent l'effet paysager.
- Faire participer les propriétaires riverains à l'entretien des ruisseaux et berges.
- Développer les points « verts » sur le territoire et aménager les rivières et les lacs.
- Etre vigilant sur le traitement des déchets (banals ou industriels) et les pollutions diverses.
- Eviter le développement de nouveaux risques industriels et chimiques.
- Gérer les nuisances visuelles (enfouissement des réseaux- contrainte pour l'affichage, antenne...) et sonores.
- Eviter que l'urbanisation future défigure l'environnement (mitage, perspectives paysagères...).
- Appliquer une charte Paysagère et Environnementale sur le Territoire.

Afin d'inscrire le paysage dans la durée, il convient de mettre en œuvre une charte paysagère qui formulerait des prescriptions à prendre en compte lors de l'aménagement de zones d'habitation, de zones d'activité ou encore des infrastructures. Une charte paysagère sur l'ensemble du pays garantirait une meilleure préservation des identités patrimoniales locales. Parmi les « points verts » du territoire, les bois et forêts mériteraient une valorisation en terme d'accueil et de préservation. Une réflexion sur l'acquisition et l'aménagement des surfaces boisées devra être engagée avec les principaux intéressés : ONF, syndicats de propriétaires forestiers...

Enfin, concernant le traitement des déchets, le développement de filières environnementales à partir de la station de Bessières, pourrait être une initiative intéressante pour le développement durable du pays.

## **II) Améliorer la desserte du territoire**

La notion de complémentarité urbain – rural prend toute sa dimension lorsque l'on évoque la question des infrastructures routières et de transport. Le pays Girou Tarn Frontonnais est bien relié à l'agglomération toulousaine par un réseau d'autoroutes, de nationales et de lignes de bus structuré en étoile suivant les pénétrantes RN 88, RN 20, ... En ce sens, les liaisons centre – périphérie ou urbain – rural sont bien assurées. Toutefois, le réseau infra-pays est moins bien structuré : de Fronton à Verfeil, le trajet est plus rapide en passant par Toulouse. Un maillage des infrastructures devra être étudié de manière à mieux circuler entre les différents pôles et bassins de vie du pays, tout en restant connecté aux métropoles et aux villes moyennes de la région : Toulouse, Montauban, Albi.

Concernant les déplacements multimodaux, si treize communes du pays et riveraines de l'agglomération toulousaine font partie du Plan de Déplacement Urbain (PDU), il sera nécessaire d'associer l'ensemble du pays à la réflexion sur les transports. En effet, il est important d'une part d'avoir une politique de transport cohérente à l'échelle du pays qui prenne en compte tous les modes de déplacement : véhicule personnel, train, bus, vélo et piéton. D'autre part, la complémentarité urbain – rural devra mieux se gérer en terme d'articulation par les pôles de rabattement. Ces pôles multimodaux devront être mieux identifiés et structurés dans le pays afin de faciliter l'accueil et les changements de mode de déplacement : du véhicule personnel au bus, train, métro,...

Ainsi, à l'image du futur SCOT, le pays devra gérer l'articulation et surtout la complémentarité avec les agglomérations de Toulouse en respectant le PDU et de Montauban en s'appuyant sur un réseau interdépartemental.

- Améliorer la desserte du territoire par les liaisons transversales.
- Améliorer l'accessibilité entre les bourgs centres du pays.
- Proposer des améliorations sur la qualité de l'offre pour que le transport en commun devienne une réelle alternative.
- Intégrer la problématique des transports collectifs dès l'élaboration de projets de zones d'habitation et d'activités.
- Développer les transports transversaux entre les différents bourgs centres.

- Réfléchir à une politique locale de développement des transports en commun : navettes de rabattement sur les gares, les arrêts de bus, les Transports en Commun en Site Propre (TCSP), le métro et développer le système de Transport à la Demande (TAD) dans les zones rurales moins accessibles.
- Développer les pistes cyclables sur le territoire.
- Améliorer le réseau ferroviaire Toulouse - St Sulpice et Montauban - Toulouse (voies ferrées à doubler, augmentation de la fréquence des trains, réouverture de gares, parking à créer,...).

La réflexion sur les infrastructures routières et de transports devra être menée avec l'ensemble des collectivités et les Autorités Organisatrices des Transports (AOT) : Réseau Ferré de France, SNCF, SMTC, syndicat intercommunal des transports publics de la région toulousaine, Etat, Région et Département pour améliorer l'organisation des déplacements entre pays et agglomérations et à l'intérieur du pays. La volonté de développer les transports collectifs et notamment le transport ferroviaire est importante pour les acteurs du pays qui se sont tous réunis pour privilégier le projet du TGV à celui du nouvel aéroport.

\*

**MESURE 1 : ACTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**Mesure 1 – 1** Elaboration d'une charte architecturale et paysagère sur l'ensemble du territoire : prescriptions environnementales, architecturales,...

**Mesure 1 – 2** Actions de soutien et d'investissement sur l'environnement

**MESURE 2 : ACTIONS SUR LES TRANSPORTS ET LES INFRASTRUCTURES**

**Mesure 2 – 1** Etude sur les transports et les infrastructures : potentialités de développement, réseaux de rabattement, Transport à la demande,...

**Mesure 2 – 2** Actions de soutien et d'investissement découlant de l'étude

\*

**AXE 4****DEVELOPPER LES ACTIVITES DE TOURISME  
CULTURELLES ET SPORTIVES  
POUR UNE IMAGE FORTE DU PAYS****LES ENJEUX RETENUS DANS LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT**

- I) Inciter le développement touristique**
- II) Développer les activités culturelles et de loisirs**
- III) Valoriser les activités sportives et de loisirs**

---

**I) Inciter le développement touristique**

Aux côtés des enjeux économiques, environnementaux, résidentiels et du cadre de vie, le développement touristique est une préoccupation majeure pour l'image du pays Girou Tarn Frontonnais. Il représente un des leviers du développement local et génère des retombées importantes pour le fonctionnement et l'identité du pays.

Par conséquent, même si le pays ne possède pas les atouts des zones montagneuses et littorales, des opportunités se présentent en faveur du tourisme vert et de la découverte du patrimoine local.

Il convient de définir une stratégie de développement touristique en fonction de ses atouts, du public visé et de la proximité des villes d'art et d'histoire de Toulouse et de Montauban.

La qualité du cadre de vie, la diversité des terroirs, le patrimoine local, les lacs, forêts et la proximité de grandes villes représentent un potentiel important pour un public diversifié : habitants du pays, familles de passage, vacanciers en court ou long séjour ou encore visiteurs de Toulouse et du montalbanais. C'est en fonction de ce potentiel que la stratégie de développement touristique devra se construire et valoriser l'accueil de la population et les sites du pays.

**1) Enrichir l'offre touristique**

- Elaborer des plans de valorisation du patrimoine bâti et du paysage.
- Poursuivre la valorisation des sites et des équipements structurants (lacs, berges, équipements culturels, sportifs et de loisirs).
- Valoriser certains sites (vallée du Tarn...) et le patrimoine identitaire (clochers murs, châteaux,...)
- Valoriser et renforcer le patrimoine identitaire, en créant des "Sentiers du Patrimoine".
- Réhabiliter l'habitat ancien (centre-bourgs, petit patrimoine, pigeonnier,...).
- S'appuyer sur l'existant et développer de nouvelles activités touristiques basées sur la complémentarité entre le sport, la culture et les loisirs.
- Développer des produits identitaires pour le tourisme et les loisirs de proximité.

## **2) Améliorer l'accueil**

- Privilégier le développement des Offices du Tourisme et leur mise en réseau.
- Créer une charte associant tous les acteurs (économiques, touristiques, associatifs,...) pour l'accueil et l'accompagnement des activités touristiques.
- S'appuyer sur l'histoire et l'image du territoire.
- Développer les structures d'hébergement : gîtes, centre de vacances, ...

## **3) Développer la communication**

- Fédérer et mettre en réseau sur le territoire les actions à vocation touristique.
- Promouvoir les actions et la diversité du territoire auprès du potentiel urbain de Toulouse et Montauban.
- Créer des outils de promotion du pays (banque d'images, fiches d'accueil,...) et de communication (site, logo sur l'image du pays,...).
- Mettre en place une signalétique identitaire appropriée (sites, vins, sentiers,...).

Le choix d'un développement touristique doit s'orienter vers une démarche de qualité de l'offre à plusieurs niveaux : qualité du patrimoine, qualité de l'accueil et qualité de la promotion.

La valorisation des sites touristiques et de loisirs et du patrimoine bâti doit être menée sur tout le territoire du pays. Une première initiative a été lancée avec l'envoi aux communes d'un questionnaire recensant le patrimoine local. Cette démarche devra se poursuivre vers l'identification des pôles d'attraction du pays.

La qualité de l'accueil et de la communication devra être privilégiée tant au niveau des hébergements que des structures d'accueil au public. Les Offices de Tourisme représentent de bons outils de diffusion d'informations sur lesquels il faudra s'appuyer.

Il sera donc nécessaire de réfléchir à une structuration et à une mise en réseau de l'offre sur ce territoire.

## **II) Développer les activités culturelles et de loisirs**

Les activités culturelles sont très diversifiées au sein du pays Girou Tarn Frontonnais. Le territoire bénéficie d'un réseau associatif très actif comme le révèle « l'enquête sur la connaissance du secteur associatif dans le Nord Est Toulousain » réalisée en mai 2003 dans le cadre d'un chantier d'insertion<sup>10</sup>.

En observant la multitude d'activités et de manifestations, il convient plus de parler de « cultures plurielles » que de culture unique de pays. La valorisation de ces identités et la mise en place d'une véritable politique culturelle sera à rechercher avec le concours du tissu associatif, des artistes et des habitants.

La culture est un outil de médiation sociale qui participe fortement à l'identité du pays et à l'intégration de ses habitants, quelles que soient les générations. Afin de conforter cette vocation dans le pays, différentes actions seront à mener telles que la mise en réseau des manifestations culturelles, l'organisation d'événements en rapport avec les identités du pays, la réflexion sur des équipements structurants nécessaires à la pratique des activités et d'événements, le tout en associant les forces vives du territoire : artistes, associations, élus, techniciens et habitants.

---

<sup>10</sup> Démarche engagée par le Comité de Bassin d'Emploi du Nord Est Toulousain.

### **1) Fédérer et mettre en réseau les manifestations culturelles**

- Valoriser et harmoniser les initiatives culturelles sur le territoire.
- Se concerter sur un calendrier de manifestations culturelles par bassin de vie intercommunal.
- Mettre en place un réseau d'artistes sur le territoire : amateurs, professionnels, associations.

### **2) Renforcer la vocation culturelle du pays**

- Définir un type de culture au niveau du pays : culture diversifiée entre tradition et innovation.
- S'appuyer sur l'histoire et l'image du territoire.
- Organiser des événements culturels fédérateurs en liaison avec le patrimoine et le cadre environnemental du pays.
- Doter le pays d'un équipement structurant axé sur les spectacles et congrès.
- Réfléchir à la problématique de la résidence d'artistes.

### **3) Favoriser les échanges d'expériences**

- Rechercher des passerelles entre culture, tourisme, sport et social par le biais associatif.
- Privilégier la « culture pour tous » : intergénérationnelle, solidarité et mixité.
- Recherche d'une coordination entre élus, techniciens, associations, artistes,...

Une des premières démarches à engager sera de réaliser un inventaire précis des activités (musique, lecture, théâtre, ...), des spectacles et manifestations (de la fête du village à des événements de grande renommée), des équipements existants (bibliothèque, médiathèque, salles de spectacle, ...) afin de bien identifier les besoins du territoire. Cette réflexion devra être exhaustive et concertée de manière à hiérarchiser les priorités et reconnaître sur le territoire des « pôles culturels » par bassin de vie intercommunal. Des actions pourront ensuite être menées sur la promotion des activités et des structures sur l'ensemble du pays. Les besoins en équipements structurants devront également être identifiés dans un souci de complémentarité et de cohérence territoriale avec les territoires voisins.

## **III) Valoriser les activités sportives et de loisirs**

Du fait de la vocation résidentielle du territoire, de la jeunesse de la population et du changement des modes de vie liés aux 35 heures, le domaine des sports et loisirs occupe une place importante dans la vie des habitants.

Les associations de football, rugby, cyclisme, GRS, natation, randonnée, judo, ... et leurs membres de plus en plus nombreux témoignent de l'importance de leurs pratiques et font remonter leurs besoins d'équipements et de structures.

Face à la diversité des disciplines, une réflexion doit s'engager avec les représentants des associations, des élus, des techniciens et des habitants pour identifier les besoins de structures et de fonctionnement de manière précise, dans un souci d'intérêt général. La démarche initiée dans les groupes de travail doit se poursuivre afin de préciser la nature des demandes et de s'orienter vers des projets en tenant compte de l'existant et des projets en cours.

Tout comme pour les activités culturelles, les projets doivent se réaliser dans une logique de complémentarité et non de concurrence entre territoires du pays et territoires riverains au pays. Les activités sportives et de loisirs doivent s'ouvrir non seulement aux associations mais également aux non licenciés, à l'ensemble de la population dans un souci d'équité sociale.

### **1) Répondre aux besoins des pratiques sportives et de loisirs**

- Doter le territoire de nouveaux équipements structurants pour répondre à la demande des associations et des habitants : piscine couverte, salles omnisports, aires de jeux libres.
- Restructurer et réaménager les équipements anciens pour répondre aux nouvelles pratiques.
- Développer les structures d'hébergement : gîtes, centre de vacances, accueil de stages,... en accompagnant les porteurs de projets.
- Créer un complexe d'apprentissage et de loisirs aquatiques sur le pays
- Garantir l'accès aux sports pour tous et offrir des prestations qui intègrent les services (garde d'enfants,...), l'intergénérationnel, l'accès aux personnes handicapés, aux jeunes enfants (0 - 5 ans).
- Renforcer les pôles omnisports et de loisirs sur le territoire.
- Prendre en compte le développement des Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature (APSPN).
- Valoriser certains sites (ex: berges, circuits, navigabilité de la vallée du Tarn,...).

### **2) Mettre en réseau les initiatives et mutualiser les pratiques**

- Assurer une cohérence de développement et une complémentarité des sites et des activités à l'échelle du pays.
- Mettre en place un maillage des circuits de randonnées sur le territoire en associant la découverte du patrimoine : du Tarn à la Garonne.
- Réfléchir à une harmonisation des événements sportifs à l'échelle du pays selon les disciplines pratiquées.
- Créer une banque d'échange d'expériences locales de partenariat entre collectivités locales et associations pour l'offre d'activités physiques, sportives et de loisirs.
- Développer la formation des encadrants pour les pratiques sportives : mutualiser les moyens.

### **3) Mettre en valeur la vocation de loisirs sportifs et de tourisme de proximité du territoire**

- Travailler sur la communication des activités, des pratiques et l'identité du territoire.
- Valoriser les produits (ex: tourisme équestre en améliorant l'accueil, l'offre, prestations offertes au public,...).
- Réfléchir à une charte d'accueil en concertation avec les acteurs économiques et les structures touristiques du pays pour développer le tourisme sous divers angles : Activités Physiques et Sportives de Pleine Nature, le Vin (route des vins, accueil dans les chais), découverte du patrimoine,....
- Mettre en place des "circuits découvertes" : développer des randonnées sous les thèmes sport et culture,...

L'identification des besoins sera à mener à deux niveaux : par bassin de vie intercommunal et à l'échelle du pays.

En effet, les équipements de proximité : salles de sports, terrains de jeux,... nécessitent une réflexion locale dans chaque bassin de vie quotidienne. Ces territoires définis par l'INSEE correspondant à la taille d'une intercommunalité ou d'un canton reflètent la réalité des déplacements des habitants pour fréquenter les pôles locaux (chefs-lieux, communes urbaines).

Ces pôles devront offrir aux habitants environnants une palette d'activités et d'équipements à la hauteur de leurs attentes. Il s'agira dans ce cadre de définir les équipements structurants nécessaires : pôle omnisports, aire de jeux, piscine,...

A l'échelle du pays, les réflexions à engager concernent essentiellement la mise en réseau : maillage des sentiers de randonnée, communication des activités, harmonisation des événements, mutualisation des moyens.

\*

**MESURE 1 : ACTIONS SUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

**Mesure 1 – 1** Expertise touristique sur les potentialités du territoire : circuits touristiques et patrimoniaux, randonnées, sites particuliers (vallée du Tarn,...), pôle viticole (vignoble, maison des vins), offices de tourisme, besoins en hébergements,...

**Mesure 1 – 2** Actions de soutien et d'investissement découlant de l'étude

**MESURE 2 : ACTIONS SUR LES ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS**

**Mesure 2 – 1** Elaboration d'un schéma culturel : état des lieux des potentialités, réflexion sur les besoins en équipements collectifs (auditorium, salle de spectacle,...), besoins en communication des évènements (calendrier, site internet,...)

**Mesure 2– 2** Actions de soutien et d'investissement découlant de l'étude

**MESURE 3 : ACTIONS SUR LES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS**

**Mesure 3 – 1** Réflexion sur les activités physiques de pleine nature (APPN), les équipements structurants (piscine, salle,...) et d'autres activités ouvertes à tous type de population.

**Mesure 3 – 2** Actions de soutien et d'investissement découlant de l'étude

\*

## **DEUXIEME PARTIE : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT CADRE**

**1 – L’objet et la durée**

**2 – Le dispositif de pilotage**

**3 – Les modalités d’intervention des partenaires**

**4 – Le dispositif de suivi-évaluation**

**5 – Programme d’objectifs pluriannuel établi à titre indicatif**

## **1 – L’objet et la durée**

Le Contrat cadre du Pays Girou Tarn Frontonnais est conclu dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan Etat - Région 2000-2006 de Midi-Pyrénées.

La démarche territoriale initiée dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan Etat - Région vise à mieux satisfaire les besoins locaux en offrant des perspectives de développement aux territoires prêts à s’organiser autour de projets cohérents.

Dans le contexte de la loi du 4 février 1995 modifiée d’orientation pour l’aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, l’objet du Contrat de Pays est de permettre de répondre aux enjeux définis dans la charte de développement et validés par l’ensemble des communes et des structures intercommunales du territoire.

Les mesures définies dans le cadre du contrat de Pays doivent ainsi contribuer à favoriser le développement durable du territoire et à intensifier la mobilisation des initiatives locales.

Le présent contrat cadre est conclu pour la durée du Contrat de Plan Etat-Région. Une révision pourra être examinée à la demande d’une des parties à mi-parcours.

## **2 – Le dispositif de pilotage**

### **■ Le Comité de Bassin d’Emploi du Nord-Est Toulousain**

Le CBE du Nord-Est Toulousain a pris l’initiative de mettre en place le projet de pays Girou Tarn Frontonnais. Des réunions d’information et de sensibilisation jusqu’à la mise en place de la démarche et des groupes de travail sur le territoire, le CBE a été la structure de pilotage du projet de pays jusqu’à l’élaboration du contrat cadre.

La nouvelle structure porteuse (association) aura en charge la mise en œuvre du contrat cadre. Elle devra établir les programmes d’actions annuels, en concertation avec le Conseil de Développement. Elle sera chargée de l’animation du contrat, du recensement et de l’élaboration des projets à inscrire dans les programmes annuels, en cohérence avec la charte et les axes du contrat.

### **■ Le Conseil de Développement**

Le Conseil de Développement du pays Girou Tarn Frontonnais a été installé le 1<sup>er</sup> avril 2004.

Il est constitué de 4 collèges thématiques et comprend 57 membres :

- 15 représentants pour le collège des élus,
- 15 représentants pour le collège des personnes ressources,
- 12 représentants pour le collège économique,
- 15 représentants pour le collège associatif.

Ainsi que le prévoit la loi, le Conseil de Développement :

- est associé à l’élaboration de la charte,

- peut être consulté sur toute question relative à l'aménagement et au développement du territoire,
- doit être associé à l'élaboration du programme d'actions, informé lors de la négociation du contrat de pays,
- peut participer au dispositif de suivi du projet de développement du territoire,
- est associé à l'évaluation de la portée des actions engagées pour la mise en œuvre du projet de développement du pays.

Le Conseil de Développement est une structure très souple qui a un rôle d'aide à la décision, une mission de conseil et de concertation et qui assure la transversalité avec les groupes de travail. Il doit se réunir au moins une fois par an.

### ■ Le Comité Territorial de Pilotage

Il a pour objet :

- de piloter, proposer et préparer le contenu de chaque étape contractuelle,
- d'identifier et de proposer les projets aux co-financeurs,
- de suivre périodiquement l'état d'avancement des réflexions et de veiller à la cohérence des réflexions préparatoires des programmes d'actions avec les objectifs fondamentaux poursuivis par le pays,
- de mobiliser en tant que besoin les compétences techniques extérieures au territoire,
- de favoriser la concertation entre les différents partenaires institutionnels concernés,
- de procéder à l'évaluation permanente du contrat.

Il se réunit une fois par semestre. L'administration et l'animation du Comité territorial de pilotage sont assurées par le Comité de Bassin d'Emploi du Nord-Est Toulousain.

Il est composé de :

- représentant(s) de la (les) structure(s) intercommunale(s) concernée(s) – maître d'ouvrage intercommunal
- représentant(s) du Conseil de Développement
- représentant(s) du Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées
- représentant(s) du Président du Conseil Général de la Haute-Garonne
- Du Préfet de la Haute Garonne ou de son représentant

### ■ Le Comité Départemental des politiques territoriales

Ce comité composé à parité de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général sera chargé d'harmoniser, au niveau du département, les actions menées par le comité territorial de pilotage et de contribuer à la préparation du comité régional de programmation des politiques territoriales.

Le Conseil Général prépare et rapporte les différents dossiers sur la base d'un ordre du jour arrêté conjointement par le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat.

Les décisions du comité départemental des politiques territoriales seront prises après accord de chacun des co-financeurs pour les dispositions les concernant.

## ■ Le Comité Régional de programmation des politiques territoriales

A compétence pour :

- favoriser la concertation et la cohérence des interventions techniques et financières des différents partenaires,
- examiner et arrêter les propositions de programmation financière correspondant aux projets de programmes opérationnels du Contrat de Pays.

Son secrétariat est assuré par l'Etat et le Conseil Régional. L'ordre du jour est arrêté en étroite concertation avec le Conseil Général, celui-ci étant libre des décisions financières qui le concernent.

### **3 – Modalités d'intervention des partenaires**

Les partenaires signataires du présent programme cadre prennent acte des axes et mesures présentés par la structure porteuse du pays Girou Tarn Frontonnais.

Les plans de financement de chaque programme opérationnel revêtent un caractère indicatif et prévisionnel. Ils feront l'objet d'un engagement définitif après instruction technique et administrative des dossiers et après accord des assemblées délibérantes des partenaires financiers et des représentants de l'Etat.

En Midi-Pyrénées, conformément à la convention d'application du volet territorial du Contrat de Plan Etat - Région, l'Etat, la Région Midi-Pyrénées et le Département de la Haute-Garonne examineront un programme opérationnel annuel, suivant ainsi la procédure de concertation et de programmation fixée au titre du dispositif de pilotage.

**Le Conseil Général de la Haute-Garonne** a pris une délibération le 23 janvier 2004 sur ses modalités de participation au dispositif contrat de pays.

Au vu de cette délibération, le Conseil Général interviendra uniquement pour des projets structurants de portée intercommunale ou interdépartementale qui pourront être portés soit par des collectivités publiques, soit par des structures associatives, c'est-à-dire des projets d'investissement à incidence sur le développement durable du territoire apportant une plus-value au niveau départemental. Les demandes d'aide en fonctionnement ne pourront relever de ce dispositif. Pour les projets structurants retenus, l'aide départementale interviendra de préférence à parité avec les autres collectivités publiques. Comme pour les Contrats de Terroir, cette aide se cumulera avec celles accordées par les autres partenaires publics ou privés (ASF ...) dans la limite du plafond de 80 % de l'investissement, y compris la DGE par dérogation aux règles habituelles d'intervention, et quelle que soit la nature de ces aides (subvention, avance remboursable ...). De plus, l'aide départementale concerne les coûts de travaux hors taxes, hors études et honoraires. Pour les projets portés par les groupements de coopération locale dont le territoire est situé sur plusieurs départements, il conviendra de se référer aux dispositions de la délibération du Conseil Général du 25 juin 2003.

En outre, seront exclus de la procédure Contrat de Pays, les projets relevant d'une programmation ou d'une contractualisation telles que : programmation scolaire, ordures ménagères, alimentation eau potable, assainissement eaux usées et pluvial, travaux d'urbanisation, pool routier, enfouissement de réseaux, contractualisation touristique, équipements sportifs liés à la construction d'un collège,...

Les projets qui ne seront pas considérés comme structurants par le Conseil Général, mais qui seraient intégrés dans la maquette financière des pays et financés par d'autres collectivités publiques, seront instruits et pourront être financés selon les règles classiques en vigueur. Le calcul de l'aide s'effectuera alors sur la part restant à la charge du bénéficiaire déduction faite des participations des autres partenaires conformément à la délibération de Conseil Général du 7 février 1996.

**En ce qui concerne la Région Midi-Pyrénées** et conformément à ses critères d'intervention et aux dispositions du Contrat de plan, son concours sera apporté au titre du Fonds des Politiques Territoriales et au titre des crédits sectoriels du Contrat de Plan « ayant vocation à s'inscrire dans le volet territorial » ou « pouvant être mobilisés en fonction du projet territorial ».

Par ailleurs, la Région Midi-Pyrénées souhaite qu'une parité soit globalement recherchée entre les différents partenaires co-financeurs au niveau de chaque programme opérationnel annuel et de l'ensemble du Contrat. Les aides sectorielles non-territorialisées seront apportées en dehors du Contrat de Pays à moins qu'elles conditionnent les interventions de l'Union européenne ou de l'Etat.

Enfin, la Région Midi-Pyrénées soutiendra le volet « investissement » des Programmes Opérationnels des Politiques territoriales selon 5 axes prioritaires :

- Axe 1 : Soutenir et favoriser l'activité économique et la création d'emplois notamment dans les secteurs industriel, artisanal et commercial ;
- Axe 2 : Qualifier et développer l'économie touristique ;
- Axe 3 : Renforcer l'attractivité et valoriser l'identité des territoires en agissant dans les domaines de l'habitat, de la valorisation de l'urbanisme, du développement culturel en favorisant la cohésion sociale et en améliorant l'offre des services collectifs ainsi que leur accessibilité ;
- Axe 4 : La protection et la valorisation du Paysage et de l'Environnement, des espaces naturels et ruraux ainsi que des richesses patrimoniales ;
- Axe 5 : Actions innovantes présentant une forte valeur ajoutée pour le développement économique et social du territoire concerné.

**L'Etat** mobilisera des fonds dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région et des crédits sectoriels.

**L'Union Européenne** sera sollicitée à partir des fonds structurels sur les territoires éligibles.

## **4 – Le dispositif de suivi et d'évaluation**

La circulaire du 25 août 2000 relative à l'évaluation des procédures contractuelles (dont les contrats de plan et les contrats de pays) pour la période 2000-2006 impose aux territoires d'évaluer leur Contrat de Pays.

L'évaluation doit être conçue comme un outil d'aide au pilotage de projet, à cet effet, tous les acteurs du territoire doivent y participer. Evaluer, c'est ce donner les moyens de mesurer et de comprendre des écarts.

### **4 - 1 Les enjeux de l'évaluation**

#### **La finalité**

L'évaluation est un moyen mis à la disposition du décideur afin d'optimiser l'efficacité de son projet. En effet, elle permet d'apprécier les effets d'une décision en mettant en perspective la situation actuelle par rapport à la situation de référence.

Pour être efficace, l'évaluation doit revêtir plusieurs formes :

- une analyse de l'évolution de la situation de départ et de la situation en cours : elle doit permettre de réorienter la stratégie au fur et à mesure de la progression du projet ;
- une analyse par rapport à des référentiels qualitatifs et quantitatifs : elle est à considérer dans un contexte de démarche qualité.

## **L'objet**

Selon les critères définis au préalable, l'objet de l'évaluation peut être différent. Il peut s'agir du Contrat de Pays dans son ensemble, d'un axe, d'une mesure ou du projet découlant d'une sous-mesure. A cet effet, il importe de distinguer l'objet de l'évaluation au moment de l'écriture du projet afin d'intégrer d'ores et déjà les critères d'analyse.

Au-delà de la définition de l'objet de l'évaluation, il est important de préciser le destinataire de cette expertise, il peut s'agir des décideurs (élus, porteurs de projets), des bénéficiaires (population locale, touriste, opérateurs économiques,...) ou des partenaires directs ou indirects extérieurs au territoire.

## **4 - 2 Le dispositif de l'évaluation**

### **Les étapes de l'évaluation**

Engager une démarche d'évaluation impose au préalable de définir des étapes successives et liées les unes aux autres afin que le processus soit logique et donc efficace.

Définir :

- son commanditaire : les besoins, les exigences
- son objet : le contrat de pays, un axe, une mesure, une opération
- ses finalités : optimiser, réorienter, valider

Elaborer les critères :

- définir la situation de référence
- déterminer les intentions et les qualités attendues
- poser des indicateurs pertinents (emploi, organisation du territoire) généraux et propres à chaque action
- fixer des valeurs d'objectifs (niveau, calendrier) pour ces divers indicateurs

### **Méthodologie**

- retenir des actions à évaluer
- définir le contexte et les critères
- réaliser l'évaluation
- établir un bilan d'évaluation et évaluer l'efficacité de la méthodologie à l'issue de la première phase.

# PROGRAMME D'OBJECTIFS PLURIANNUEL

## AXE I

Assurer un développement économique en préservant les ressources du territoire

### ACTIONS

#### Mesure 1 : Agriculture

Mesure 1 - 1 : Etude sur les potentialités de développement de l'agriculture périurbaine

Mesure 1 - 2 : Actions de soutien et d'investissement découlant de l'étude

#### Mesure 2 : Artisanat Commerce

Mesure 2 - 1 : Opérations de maintien et de renforcement du tissu commercial et artisanal

#### Mesure 3 : Accueil Entreprises

Mesure 3 - 1 : Expertise des zones d'activités et définition d'une stratégie de développement économique

Mesure 3 - 2 : Actions d'accompagnement des entreprises

Mesure 3 - 3 : Etude de faisabilité des activités autour du bien-être de la personne

Mesure 3 - 4 : Actions de soutien et d'investissement découlant des études

### ENJEUX

Maintenir une agriculture de qualité

Développer le tissu artisanal et commercial

Favoriser l'implantation d'entreprises en préservant l'environnement et le cadre de vie

## AXE II

Maîtriser le développement démographique

### ACTIONS

#### Mesure 1 : Habitat Urbanisme

Mesure 1 - 1 : Etude sur le logement

Mesure 1 - 2 : Réflexion à mener sur les outils d'urbanisme

Mesure 1 - 3 : Actions de soutien et d'investissement découlant des études

#### Mesure 2 : Services

Mesure 2 - 1 : Identification des besoins et créations de nouvelles structures d'accueil

Mesure 2 - 2 : Réflexion sur les foyers et hébergements

Mesure 2 - 3 : Développement des actions de formation et d'insertion professionnelle

Mesure 2 - 4 : Actions de soutien et d'investissement découlant des études

### ENJEUX

Assurer un développement raisonnable sans perte d'identité des territoires

Satisfaire les nouveaux besoins en matière de services

Maîtriser le foncier dans le temps et l'espace

## AXE III

Améliorer l'accessibilité tout en préservant l'environnement

### ACTIONS

#### Mesure 1 : Environnement

Mesure 1 - 1 : Elaboration d'une charte architecturale et paysagère

Mesure 1 - 2 : Actions de soutien et d'investissement sur l'environnement

#### Mesure 2 : Transports et Infrastructures

Mesure 2 - 1 : Etude sur les transports et les infrastructures

Mesure 2 - 2 : Actions de soutien et d'investissement découlant de l'étude

### ENJEUX

Préserver l'environnement

Améliorer la desserte du territoire

## AXE IV

Développer les activités de tourisme, culturelles et sportives pour une image forte du pays

### ACTIONS

#### Mesure 1 : Développement touristique

Mesure 1 - 1 : Expertise touristique sur les potentialités du territoire

Mesure 1 - 2 : Actions de soutien et d'investissement découlant de l'étude

#### Mesure 2 : Activités culturelles et de loisirs

Mesure 2 - 1 : Elaboration d'un schéma culturel

Mesure 2 - 2 : Actions de soutien et d'investissement découlant de l'étude

#### Mesure 3 : Activités sportives et de loisirs

Mesure 3 - 1 : Réflexion sur les activités physiques de pleine nature (APPN), les équipements structurants (piscine, salle, ...) et d'autres activités ouvertes à tout type de population.

Mesure 3 - 2 : Actions de soutien et d'investissement découlant de l'étude

### ENJEUX

Inciter le développement touristique

Développer les activités culturelles

Valoriser les activités sportives et de loisirs

*Actions transversales : informer et communiquer sur le Pays et ses potentialités, élaboration d'une politique de communication*

Fait à ....., Le .....

*Pour le Pays Girou Tarn Frontonnais  
Le Président de la structure porteuse*

**XXX**

*Pour le Président  
du Conseil Régional*

*Pour le Président  
du Conseil Général*

***Martin MALVY***

***Pierre IZARD***

*Pour le Préfet de la Région Midi-Pyrénées  
Préfet de la Haute-Garonne*

***Jean DAUBIGNY***